

Note d'enjeux du SCOT Pays d'Argentan, Pays d'Auge Ornaïs et Pays d'Ouche

Localisé au nord-est du département de l'Orne, dans la continuité du pays d'Auge calvadosien et proche de grands pôles urbains tels que Paris, le Mans et Caen, le PAPAQ-Pays d'Ouche constitue un territoire de projet dans le cadre d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) en cours de création.

Sa superficie couvre 26 % du département et rassemble une population de 77.129 habitants soit 26 % de la population ornaïse. Ce territoire à dominante rurale est structuré autour de deux pôles principaux, Argentan et l'Aigle (respectivement 3^{ème} et 4^{ème} villes du département), deux pôles intermédiaires, Vimoutiers et Gacé, et des pôles secondaires et de proximité. Il s'appuie sur un axe est-ouest comprenant la ligne ferroviaire Paris-Granville et la route départementale 926 entre l'Aigle et Argentan.

Le territoire possède encore aujourd'hui un certain poids économique au travers de différentes filières telles que l'insémination animale (le C.I.A), la filière équine et l'agriculture (Agrial).

Le PAPAQ-Pays d'Ouche possède des éléments identitaires patrimoniaux forts qui contribuent aussi à sa dynamique : les paysages, les châteaux, les dolmens, la filière équine, les produits locaux (les fromages, le cidre...).

Afin de mieux cerner ses caractéristiques, le périmètre du SCOT peut être découpé en quatre secteurs homogènes (représentés sur la carte 1) : -1-les sources et haras, -2-la Risle, -3-la Touques, -4-l'Orne amont. Les secteurs de la Risle et de l'Orne sont tournés vers l'agriculture céréalière et possèdent la densité de population la plus élevée. Ils comportent les principaux pôles urbains du territoire, à savoir l'Aigle et Argentan, sièges de l'activité économique.

Les secteurs des sources et haras et de la Touques présentent des spécificités paysagères fortes et se caractérisent par une faible densité de population et une agriculture tournée vers l'élevage. Ces secteurs constituent un patrimoine naturel exceptionnel dans le cadre du SCOT.

Environnement

La qualité et la variété des paysages sont un atout majeur du territoire. À ce titre, certains secteurs emblématiques se distinguent :

- Le pays d'Auge dans sa totalité et spécifiquement son extrémité sud au croisement de plusieurs entités particulièrement remarquables
- Les méandres de l'Orne
- Les coteaux de la vallée de la Touques
- Le secteur des sources dont la crête située en limite sud du territoire (ligne de partage des eaux) est un exemple de point de vue qui génère des perspectives d'exception

L'un des objectifs du SCOT est de conforter les spécificités de l'ensemble des paysages du territoire qui contribuent largement à la qualité de son cadre de vie. Une vigilance accrue devra être portée à la préservation des secteurs emblématiques.

Le réseau de haies bocagères assure des fonctionnalités majeures. Au-delà de son intérêt paysager reconnu, il constitue une composante essentielle des trames vertes et bleues. Selon le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) le pays d'Auge, caractérisé par un relief marqué, possède l'un des bocages les mieux préservés de la région. En matière de prévention des risques, les haies permettent de réduire les phénomènes d'érosion tels que glissements de terrain (notamment dans le pays d'Auge) et les inondations par leur capacité à fixer le sol et à limiter les ruissellements.

Le maintien du bocage représente un enjeu essentiel. Dans les secteurs des sources et haras et de la Touques, la conservation du maillage bocager est prioritaire, particulièrement sur les coteaux. Dans les autres secteurs, le SCOT devra concourir à préserver le bocage et le reconquérir localement.

Plusieurs fleuves côtiers et leurs affluents irriguent le territoire et constituent un important facteur de biodiversité. La Touques par exemple, est un fleuve de grande qualité comme en témoigne sa population de truites de mer.

Le périmètre du PAPAQ-Pays d'Ouche recense un grand nombre de sources. Ces zones essentielles de têtes de bassins nécessitent une vigilance particulière. Les masses d'eaux de l'Orne amont et de la Dives sont les plus dégradées et représentent un enjeu fort sur la partie Ouest du territoire. Il

appartient au SCOT de contribuer à atteindre l'objectif de bonne qualité des eaux conformément à la directive cadre sur l'eau. C'est aussi un objectif des Schémas d'Aménagement de l'Eau (SDAGE et SAGE) que le SCOT devra traduire fidèlement.

Il appartient au Schéma de Cohérence Territoriale dans sa déclinaison du SRCE de localiser et hiérarchiser les continuités écologiques.

Encadrée par le SCOT, la préservation des éléments dits « sensibles », tels que les haies et les zones humides, gagnera en cohérence à l'échelle du territoire.

Les marnières, localisées principalement dans la partie est du périmètre du SCOT, représentent un risque réel pour les populations et les biens concernés.

La connaissance fine de leur répartition est essentielle en termes d'aménagement.

Synthèse des enjeux :

- La préservation des paysages, le maintien des sites emblématiques et la restauration du bocage
- La préservation qualitative de la ressource en eau notamment dans la partie ouest du territoire et la traduction suffisamment précise des SDAGE et SAGE dans le SCOT.
- La localisation et la hiérarchisation des continuités écologiques.
- Une meilleure connaissance de l'aléa marnière.

Agriculture

Entre 1988 et 2010, le territoire a perdu environ la moitié de ses exploitations et de ses emplois. La Surface Agricole Utile (SAU) a diminué de 10 %. Cependant, la SAU moyenne par exploitation a presque doublé. Les plus grandes exploitations de plusieurs centaines d'hectares, orientées en productions céréalières, se situent essentiellement dans les secteurs de la Risle et de l'Orne, sachant que la surface moyenne des exploitations de ces secteurs est d'environ 74 ha. Dans les autres secteurs, les sources et haras et la Touques, les SAU moyennes sont respectivement de 66 et 53 ha.

Pour maintenir le rôle structurant de l'agriculture, le SCOT devra favoriser les nouvelles installations, l'acquisition foncière à des fins agricoles, la diversification des modèles d'agriculture et la limitation des changements de destination des bâtiments agricoles afin d'endiguer la perte de sièges d'exploitation.

Au cours des vingt dernières années, les surfaces en terres labourables sont devenues plus importantes que les surfaces toujours en herbe à l'exception notable des secteurs de la Touques et des sources et haras dont les proportions prairie/labours restent les plus élevées (respectivement 3,03 et 1,64). Leur relief marqué et leur bocage dense en font un lieu propice pour l'élevage.

L'activité d'élevage repose essentiellement sur le bocage et le maintien des prairies. Une attention particulière doit être apportée aux pré-vergers, éléments emblématiques du pays d'Auge.

La filière équine joue un rôle notable dans la renommée du PAPAQ-Pays d'Ouche et contribue significativement au maintien des prairies. Cette filière se trouve très concentrée dans les CDC des Vallées du Merlerault et du Pays du Haras du Pin qui comptent de nombreux haras parmi lesquels le prestigieux Haras du Pin.

Grâce à l'image de marque liée à cette activité d'élevage, le territoire a l'opportunité de développer un tourisme vert et familial en s'appuyant notamment sur la présence de centres équestres et sur les initiatives existantes (plan rando haras nationaux...).

Le développement touristique pourra prendre appui sur d'autres aménités du territoire telles que les Appellations d'Origine Protégée ou Contrôlée (AOP et AOC). Le PAPAQ-Pays d'Ouche en comptabilise sept parmi lesquelles le cidre du pays d'Auge, le camembert de Normandie, le pommeau de Normandie ou encore le livarot. Les parcelles sous AOC répondent à un cahier des charges précis, elles n'ont pas vocation à être urbanisées. Certaines comme les vergers peuvent également être identifiées au titre des éléments remarquables du paysage.

L'un des enjeux est de mieux exploiter l'image de ces produits locaux, comme le camembert reconnu au niveau mondial, afin d'améliorer l'attractivité touristique.

Synthèse des enjeux

- Le maintien des exploitations agricoles par le biais de la diversification, le développement de formes d'agriculture respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, l'agro-écologie.
- La préservation des prairies en lien avec l'activité d'élevage afin de conserver une agriculture

caractéristique du bocage.

- La valorisation de la ruralité (produits locaux, filière équine...) à des fins touristiques et économiques.

Habitat - Démographie

Le territoire (77.129 habitants) se caractérise par une faible densité de population et une déprise démographique. Sa densité moyenne (43 hab./km²) est inférieure à celle du reste du département (48 hab./km²), et très inférieure aux moyennes régionales (84 hab./km²) ou nationales (115 hab./km²). Les secteurs de la Touques et des sources et haras possèdent les plus faibles densités de population (33 et 23 hab./km²). La partie la plus touchée par la déprise démographique se situe principalement dans ces deux secteurs. Une étude INSEE « les Ornaïs en 2032 » projette un vieillissement important de la population ornaise et une légère augmentation de la population avec une progression de 0,2 % dû à un solde migratoire positif. Cette étude prévoit une diminution de la population de 5 % pour le PAPA0 et de 3% pour le Pays d'Ouche.

Le SCOT devra se construire sur un projet démographique réaliste, l'un des grands enjeux consiste à maintenir sa population.

La diminution de l'indice de jeunesse entre 1999 et 2010 ainsi que la pyramide des âges démontrent un vieillissement de la population du territoire. La création de logements de plus petite taille, l'habitat évolutif ou la cohabitation intergénérationnelle sont autant de pistes de réflexion répondant aux besoins d'adaptation des logements pour les personnes âgées. L'amélioration de leurs conditions de vie passe aussi par le renforcement de la chaîne de déplacements. Dans ce cadre, le SCOT doit promouvoir plusieurs outils et démarches tels que la création de commissions communales et intercommunales d'accessibilité ou l'élaboration de Plans de mise en Accessibilité des Voiries et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) ainsi que la mise aux normes des établissements recevant du public (ERP) publics ou privés.

Le SCOT se doit de privilégier le maintien à domicile en permettant l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées.

Le périmètre est porté par un maillage de plusieurs pôles : 2 pôles principaux, 2 pôles intermédiaires, des pôles secondaires et de proximité. En concentrant les services et commerces de base, ces pôles permettent de maintenir la population.

Beaucoup de cœurs de bourg historiques perdent des habitants au profit de la périphérie. Ce phénomène d'étalement urbain représente un coût financier important pour les collectivités qui doivent assumer le développement des voiries et réseaux. L'augmentation de la vacance dans les bourgs est une autre conséquence de la périurbanisation. Elle touche principalement les communes de Ste-Gauburge-Ste-Colombe, Gacé, Vimoutiers et Ecouché. Afin de reconquérir les centres-villes et centres-bourgs, il conviendra d'inciter les collectivités à mener des politiques foncières spécifiques en faveur d'opérations d'aménagement à l'échelle d'îlots urbains, d'opérations de rénovation énergétique, de réhabilitation ou de démolition/reconstruction.

Actuellement, le Conseil Régional, l'État et l'ANAH élabore une convention partenariale afin de soutenir la requalification urbaine des centres-villes reconstruits après guerre. Les villes concernées sont Argentan, Gacé et Vimoutiers. Parallèlement, la nouvelle politique de la ville vise 3 quartiers prioritaires où se localisent d'importants enjeux sociaux et urbains : les quartiers de Saint-Michel / Vallée d'Auge et des Provinces sur Argentan et celui de la Madeleine sur l'Aigle.

Ramener les habitants dans les centres-bourgs et les centres-villes est un moyen d'endiguer le phénomène d'étalement urbain et de dynamiser le tissu territorial des pôles de proximité.

La densification des pôles est à encourager pour éviter une dispersion de l'habitat et conserver un maillage cohérent dans une logique de solidarité territoriale. Afin de mettre en œuvre une politique du logement forte, le SCOT pourra inciter à la mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) notamment sur les communautés de communes d'Argentan Intercom et des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Chaque secteur possède des caractéristiques architecturales propres : les maisons du pays d'Ouche se caractérisent par les matériaux utilisés tels que le silex ou la brique, le pays d'Argentan utilise essentiellement les calcaires locaux, et les constructions du pays d'Auge se composent principalement de pans de bois, de torchis et de briques. Ce « paysage » architectural ancien s'est enrichi au cours de l'histoire (période industrielle, reconstruction...). Une isolation extérieure pourrait être incompatible avec certains bâtiments constitutifs de ce patrimoine.

L'enjeu énergétique qu'implique la réhabilitation doit se conjuguer avec l'enjeu patrimonial de ces bâtiments.

Synthèse des enjeux :

- Le maintien de la population et du maillage cohérent des pôles dans une logique de solidarité territoriale.
- La prise en compte du vieillissement de la population dans la définition des objectifs en termes de logement et de déplacement.
- La revitalisation des centres urbains afin de lutter contre la vacance et l'étalement urbain en favorisant la mixité sociale.
- La restauration d'anciennes formes urbaines et la promotion d'une nouvelle organisation urbaine respectant les préceptes de l'urbanisme durable (ex : quartier Saint-Michel).
- La prise en compte du patrimoine architectural comme support de projet.

Emploi - Economie

En 2010 le périmètre du SCOT comptait 29.175 emplois qui se répartissaient sur 5 bassins d'emplois dont les plus importants sont ceux de l'Aigle et Argentan. Entre 1999 et 2010, l'emploi a subi une perte de 1 %; dans le même temps celui de l'Orne progressait de 1,6 %, et celui de la Basse-Normandie de 9,3 %. En 10 ans, le secteur tertiaire a progressé en termes d'emploi de 20 % et le secteur industriel a perdu 24 % de ses emplois.

Le SCOT est l'opportunité de réfléchir au développement de filières industrielles et économiques spécifiques (AMI Vimoutiers sur la « silver économie ») ainsi qu'aux possibilités de création d'emplois liées aux réalités et richesses du territoire (notamment en lien avec la croissance verte, l'économie circulaire...).

Le territoire comporte 38 zones d'activités pour une superficie totale d'environ 600 ha dont plus de 100 ha encore disponibles. Pour faciliter les choix stratégiques du schéma, les besoins en matière de zone d'activité économique, tant quantitatifs que qualitatifs, devront être définis. Il s'agit de réfléchir à « la bonne activité au bon endroit » en étudiant en particulier l'accessibilité des pôles d'emplois, la logistique ou la mixité des fonctions urbaines. Un bilan de l'offre existante, localement significative, permettra d'éviter le surdimensionnement de zones. Le phénomène des friches industrielles, induit par le recul du secteur secondaire, devra être pris en compte dans la détermination des besoins en zones d'activité.

Le SCOT devra veiller à maintenir l'attractivité et la compétitivité des zones d'activité en recherchant la meilleure répartition possible des activités économiques afin d'éviter une dilution du potentiel économique.

Afin de définir une armature urbaine cohérente, il convient de réfléchir aux zones à densifier et aux liaisons entre ces zones. L'un des principaux enjeux en matière de déplacements est de promouvoir l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le PAPAO-Pays d'Ouche compte 28.878 actifs qui résident et ont un emploi sur le territoire ; 6.189 d'entre eux travaillent hors du périmètre. A l'inverse 6.486 actifs travaillent dans le périmètre sans y résider. Cette répartition de l'emploi engendre beaucoup de déplacements domicile-travail. Pour organiser davantage ces déplacements, le SCOT devra privilégier le développement de zones résidentielles à proximité de dessertes en transports en commun. Les quartiers des gares sont tout particulièrement visés et il s'agira de les identifier comme zones prioritaires de développement.

La densification de ces secteurs vise à répondre à un enjeu de développement durable en encourageant l'utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle. En parallèle, il conviendra d'accompagner les démarches de déplacements doux, de covoiturage et de création d'aires d'échange pour promouvoir l'intermodalité.

Le développement du très haut débit sur le territoire constitue un facteur décisif en termes de communication, de compétitivité et d'attractivité territoriale.

La construction d'un projet de desserte numérique (montée en débit, plaques FTTH...) intégrant les éléments du Plan Numérique Ornaïs est une priorité qui doit être intégrée à tout type de projets d'aménagement.

Le tourisme culturel est riche d'une grande variété de sites historiques (châteaux, anciens sites industriels...), préhistoriques (dolmens, camp de Bierre...) et de paysages de qualité. La mise en liaison de tous ces éléments patrimoniaux par la réalisation de circuits pluri-thématiques est un moyen de dynamiser le tourisme local.

Le tourisme doit être vu comme un atout pour l'attractivité économique du territoire.

Synthèse des enjeux :

- L'optimisation des zones d'activités existantes et leur éventuel développement proportionné aux besoins et aux caractéristiques de ces zones.
- La réflexion sur l'image et l'identité du territoire, vecteurs d'attractivité pour promouvoir un tourisme durable et pluri-thématique.

Énergies renouvelables

L'objet principal de la transition énergétique est d'accroître la part des énergies renouvelables. La présence importante de massifs forestiers (petite et grande Gouffern, St Evroult, Moulins-la-Marche et Bonsmoulins) et de haies bocagères représente un potentiel fort de développement de la filière bois-énergie. Argentan et l'Aigle possèdent des plate-formes de stockage ainsi que des chaufferies collectives à bois, cependant il n'existe pas de réelle filière bois énergie sur le territoire.

L'activité d'élevage est un atout pour le développement de la méthanisation. La présence de cette filière permet la valorisation des effluents et déchets organiques.

Le milieu rural est un espace favorable à l'expérimentation et à la recherche appliquée dans le domaine du développement durable. Ainsi les Pôles d'Excellence Rurale (PER) permettent d'impulser des initiatives de projets innovants et durables. Le périmètre du SCOT est concerné par trois PER : relatif au développement de la filière bois-énergie (EPCI des Courbes de l'Orne), à l'excellence de la filière équine (Pays d'Auge), et à la Mémoire industrielle et culture numérique (Pays d'Ouche).

Synthèse des enjeux

- Le développement de proximité des filières locales bois-énergie et méthanisation.
- L'inscription du SCOT dans la dynamique des PER.

Conclusion

L'analyse conduite dans la présente note a permis de dégager des principes transversaux et des enjeux plus spécifiques.

Pour ces derniers, deux apparaissent particulièrement forts :

- **L'eau** : le territoire est irrigué par un réseau hydrologique riche (sources de fleuves côtiers, têtes de bassins...) dont il conviendra de maintenir le niveau qualitatif.
- **L'habitat** : afin de satisfaire les besoins sans consommation d'espaces excessive, on priorisera le logement dans les cœurs de pôles dans une logique de densification, de rénovation thermique, de réhabilitation et restauration en particulier des logements vacants.

Enfin le SCOT se doit d'aborder les différents enjeux de manière croisée et dynamique en suivant deux principes transversaux :

- Le principe de **solidarité** doit conduire les collectivités à travailler ensemble sur les projets de façon équilibrée afin de développer une dynamique (« gagnant gagnant ») de complémentarité entre les territoires ruraux et urbains.
- Le principe d'**identité** doit concourir à affirmer le potentiel naturel et patrimonial dans un objectif de préservation mais également de promotion de ce territoire.

Le SCOT PAPA0-Pays d'Ouche possède des frontières communes avec des SCOT de l'Orne, de l'Eure et du Calvados. Pour plus de cohérence, le schéma sera amené à réfléchir sur les enjeux communs avec les autres territoires.

